

ALERTE CITOYENS: INFORMATION COMMUNALE

Le concept est simple, sur inscription, la mairie vous propose de recevoir rapidement et directement par SMS ou message vocal, des informations de l'actualité communale telles qu'une information sur des travaux de voirie, perturbations des transports scolaires ou manifestations locales, ect.... Inscrivez-vous en mairie ou sur <https://alertecitoyens.com>— Rubrique Inscription Citoyen

**CALENDRIER DES FESTIVITÉS**

Les festivités et événements sont conditionnés à l'évolution de la crise sanitaire et des restrictions communiquées par la préfecture. Si un événement était organisé, vous en seriez informés directement par l'équipe d'animation.

NAISSANCES

07/03/2021: Léonie SABINO FERREIRA
29/03/2021: Olivia VLIEGHE-GOMES
30/03/2021: Ewen BOSSERT
11/06/2021: Océane LALY

DÉCÈS

16/01/2021: Mme DUROYON Rolande
04/05/2021: Mme GORE Jeannine
11/05/2021: Mme BATICLE Edith
18/08/2021: Mme BOUTARD Ginette
30/10/2021: Mme PAILLARD Lisiane

ELECTIONS PRÉSIDENTIELLES

1^{er} tour: Dimanche 10 avril 2022

2^{ème} tour: Dimanche 24 avril 2022

ELECTIONS LEGISLATIVES

1^{er} tour: Dimanche 12 juin 2022

2^{ème} tour: Dimanche 19 juin 2022

Le bureau de vote sera ouvert de 8h à 18h.

**MAIRIE**

Téléphone: 03 44 46 90 75

Fax: 03 44 46 90 75

Courriel: mairiefrancastel@wanadoo.fr

www.francastel.fr

Permanences:

Lundi 16H à 18H

Jeudi 18H à 20H

L'inscription sur les listes électorales est automatique pour les jeunes de 18 ans (sous certaines conditions), ainsi que pour les Français(es) obtenant la nationalité. En dehors de ces situations, il est nécessaire de demander à être inscrit sur les listes électorales (liste électorale d'une mairie ou liste électorale consulaire) pour pouvoir voter.

Il est possible de s'inscrire en mairie toute l'année jusqu'à la 6ème semaine avant le scrutin, soit jusqu'au 24 février pour les élections 2022.

Ce journal est aussi celui des associations et des habitants de Francastel.

Soumettez-nous des idées de sujets et même vos propres articles en vous adressant à la mairie ou à vos élus.

Le Francastellois

**LE MOT DU MAIRE**

En ce début d'année le conseil municipal et moi-même vous souhaitons une très bonne et heureuse année 2022.

Cette nouvelle année débute encore et toujours sous la menace de la pandémie du CORONAVIRUS avec son variant OMICRON qui engendre des centaines de milliers de cas positifs chaque jour. Heureusement bien que très contagieux ce nouveau variant paraît moins virulent. Toutefois nous avons été obligés d'annuler la cérémonie des vœux, moment riche d'échanges avec les habitants et les élus.

La rentrée des classes en ce début d'année a été très perturbée par le virus, entraînant de nombreuses absences d'élèves dans les classes avec un protocole sanitaire très compliqué à mettre en place tant pour le corps enseignant que pour les parents. J'espère que cette 6^{ème} vague sera la dernière afin de sortir enfin de cette pandémie.

L'automne dernier, une enquête publique environnementale sur le projet de la société ENERTRAG concernant l'extension de notre parc éolien « Le chemin blanc » a été réalisée entre le 6 septembre et le 7 octobre 2021. En amont de cette enquête vous avez été consultés en porte à porte afin de donner votre avis sur ce projet. Les conclusions du commissaire enquêteur sur cette enquête publique se sont soldées par un avis défavorable. Le conseil municipal s'est prononcé sur ce projet avec un vote défavorable à la majorité de 4 contre, 3 pour et 2 abstentions, étant concerné par ce projet je n'ai pas pris part au vote, la décision finale revenant à Mme la Préfète.

Concernant les investissements réalisés en 2021, des travaux d'aménagement ont été réalisés en face de la salle des fêtes : création de places de parkings et enrochement de la mare avec étanchéité de celle-ci sont en cours. Le coût final de ces travaux s'élève à 167 520 € HT.

Vous trouverez sur ce bulletin les grandes lignes du budget primitif de la commune. Concernant le service des eaux, la gestion a été reprise au 1^{er} juillet par la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis (CAB). Le transfert de compétence est laborieux et nous galérons depuis juillet pour établir les factures d'eau que vous n'avez toujours pas reçues. Aux dernières nouvelles, les factures devraient vous parvenir courant février.

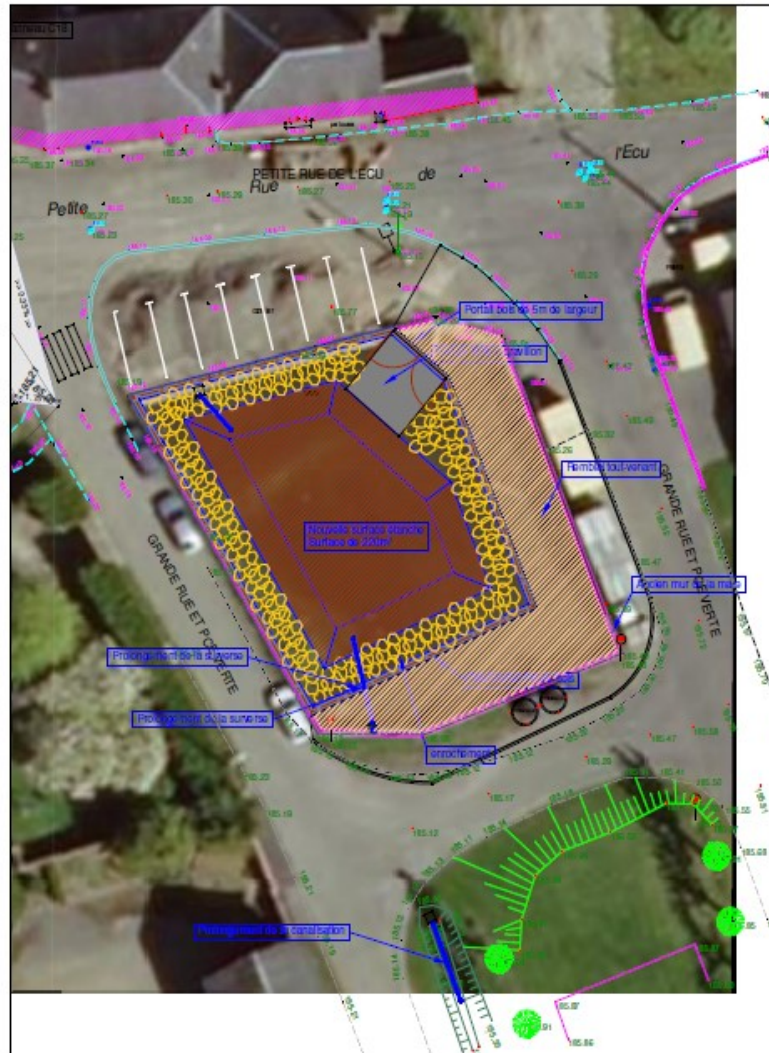
Concernant les investissements prévus cette année, nous sommes en réflexion sur des travaux importants dans la salle des fêtes afin de l'agrandir pour la mise aux normes des sanitaires, réorganiser les espaces ainsi que pour en améliorer l'isolation.

Tous ces travaux réalisés ou en projet sont possibles, sans augmentation d'impôt, grâce aux subventions de nos partenaires : Conseil Régional, Conseil Départemental, CAB, et également grâce aux ressources de nos 6 éoliennes qui s'élèvent à 37 000 € par an.

Il ne me reste qu'à vous souhaiter une bonne lecture et vous renouveler tous mes vœux pour l'année 2022.

Hubert VANYSACKER

AMÉNAGEMENTS MARE PLACE VERTE



Vous avez pu constater que la mare face à la salle des fêtes était en cours de réaménagement depuis fin 2021.

Les travaux effectués ont consisté à revoir l'étanchéité de la réserve d'eau, à la renforcer par enrochement, mais aussi à aménager et augmenter la capacité du parking.

La pénurie de matériaux est à l'origine de la mise en sécurité actuelle. Prochainement, des balustrades en bois viendront finaliser ce projet et donner un cachet plus naturel à cette partie de la commune.



Un projet d'installation de borne de recharge pour véhicule électrique est à l'étude.

PARC ÉOLIEN MOULIN MALINOT : DANS QUEL SENS LE VENT VA-T-IL TOURNER ?

Compte tenu du potentiel éolien de la Picardie et de sa capacité à répondre de manière significative aux objectifs que s'était fixée la France, en termes de développement des énergies renouvelables, les élus de la communauté de communes de Crèvecœur-le-Grand avaient, dès 2007, élaboré un schéma territorial éolien.

Après de nombreuses études et multiples réunions réalisées, la demande d'implantation d'un nouveau parc éolien sur la zone du Moulin Malinot avait été formalisée auprès des autorités en avril 2020 par la société ENERTRAG. Localisé sur les communes de Francastel, Viefvillers, Rotangy et Auchy-la-Montagne, le parc éolien du moulin Malinot prévoit 11 éoliennes d'une hauteur totale de 119 m en bout de pale et 2 postes de livraison.

Un productible net annuel de 49 525 MWh est prévu pour l'ensemble du parc, soit 4 502 MWh par éolienne, équivalent à 1 958 heures pleines de production.

L'enquête publique préalable à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société ENERTRAG pour le projet dénommé « PARC ÉOLIEN MOULIN MALINOT » s'est déroulée en mairie de Francastel du lundi 6 septembre 2021 au jeudi 7 octobre 2021 inclus.

La participation du public a été très forte. Le projet du parc éolien du Moulin Malinot venant se rajouter aux nombreux parcs déjà existants, le commissaire enquêteur, Jean-Louis SEVEQUE, a relevé dans ses conclusions un sentiment de « ras le bol » des habitants des zones concernées.

FESTIVITES:

Le 14 juillet 2021, alors que l'épidémie du Coronavirus semblait nous laisser un peu de répit, l'ACAL de Francastel a organisé et offert aux habitants de Francastel et aux employés communaux un moment convivial autour de jeux picards et d'un repas partagé en plein air. La météo n'étant pas de la partie, un



barnum avait été installé. Ce moment d'échange, dans le respect des gestes barrières, semble avoir été apprécié des convives et le cochon à la broche dégusté avec gourmandise.

ARBRE DE NOEL

Le 19 décembre 2021, l'ACAL de Francastel a pu maintenir le traditionnel Arbre de Noël, grâce à l'application et au respect des normes sanitaires en vigueur. Les enfants ont pu assister au spectacle « UN TOUR DU MONDE POUR LE PERE NOEL ». Ce spectacle mêlant écran interactif et conte de Noël, a permis aux spectateurs de voyager et d'épauler l'aventurier Mac Arthur dans sa quête de redonner espoir et joie de vivre au Père Noël, qui n'avait pas oublié de faire parvenir aux enfants quelques présents à découvrir.



Pour les enfants de Francastel qui n'ont pas pu venir, le Père Noël a confié à la Mairie les cadeaux qu'il leur avait apportés. Ceci concerne les enfants de la commune nés entre 01/01/2021 et 31/12/2011. Le retrait du cadeau peut avoir lieu jusqu'au 27 janvier 2022 lors des permanences.